

LACITE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART. PUBLIC



Philibert
19

EDITION
TEKHE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 6
Déc. 1919

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moenaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tumer, homme de lettres (Bruxelles); Raph. Verwilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

FOULON ET C^{IE} À VISE
CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES
EN BETON



R E V U E M E N S U E L L E B E L G E

LA CITÉ

URBANISME ☒ ARCHITECTURE ☒ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

1^{re} ANNÉE

NUMÉRO 6

L'Urbanisme dans les différents pays

Rapport inaugural présenté à la Conférence internationale d'Urbanisme tenue à Bruxelles les 26 et 27 septembre 1919, sous les auspices de l'«International Garden-Cities and Town Planning Association» et de l'« Union Internationale des Villes ».

Lorsqu'au XIII^e siècle les communiers de Bruges se proposèrent de construire l'édifice qui devait abriter leur négoce affranchi et être le symbole de toutes leurs libertés, ils envoyèrent, — nous rapporte l'histoire locale, — leur maître-d'œuvre dans les villes où s'élevaient déjà des beffrois afin qu'il puisse se rendre compte des progrès réalisés dans la construction de ces édifices et produire à son tour une œuvre aussi parfaite que possible.

C'est une pensée analogue qui nous a poussés, nous autres, Belges — au moment où nous devons reconstruire nos foyers détruits — à regarder au delà de nos frontières pour prendre exemple sur ce qui a été réalisé de meilleur. Et, toute proportion devant être gardée entre la tâche immense qui s'impose à nous, et celle qui incombait au maître-maçon du XIII^e siècle, c'est aux urbanistes des pays alliés et amis du monde entier que les organisateurs du Congrès qui nous réunit et de l'Exposition qui en est connexe, ont fait appel pour qu'ils nous fassent connaître ce qu'ils estiment être les solutions les plus parfaites aux problèmes si complexe de l'aménagement **des villes et villages**.

D'aucuns objecteront peut-être que l'heure des travaux préparatoires est passée et que ce n'est plus le moment de faire de la théorie ni de discourir sur des questions de principe.

Nous ne partageons pas cette façon de voir. Car nous savons trop — nous techniciens — que l'étude ne retarde pas l'action, et qu'au plus une œuvre est vaste, au plus elle réclame une organisation réfléchie, une direction scientifique. Nous savons qu'il est nécessaire d'abandonner parfois le chantier le plus actif pour s'enfermer dans son cabinet de travail, ouvrir à nouveau ses livres ou discuter avec quelques amis des problèmes que nous avons à résoudre.

Et l'Exposition d'Urbanisme comparé est bien de nature, nous semble-t-il, à nous raffermir dans cette conception. Qui n'a été frappé en la parcourant, de l'effort immense que l'on déploie en ce moment en Angleterre, en Hollande, en Amérique, pour multiplier les maisons à bon marché. Le contraste qui existe entre l'activité constructive de ces pays — où les destructions ne sont guère importantes — et l'inactivité qui règne encore toujours chez nous dans le domaine de la construction définitive, ne peut s'expliquer uniquement par les difficultés économiques indéniables auxquelles nous avons à faire face en Belgique. Il faut y voir les conséquences d'un faux aiguillage, qu'une étude plus complète et plus scientifique du problème de la Reconstruction aurait pu nous éviter.

Et ne sera-ce pas un des résultats les moins tangibles de cette confrontation de nos méthodes avec celles des pays alliés et amis que d'éclairer nos dirigeants sur la voie à suivre en ce domaine si important du logement ouvrier?

Point n'est nécessaire, je crois, de multiplier les exemples pour démontrer l'intérêt de ces études comparées, de ces enquêtes internationales.

Elles seules nous permettront de définir ce vocable nouveau « d'Urbanisme » sous lequel on a groupé l'ensemble des connaissances que les Anglais désignent, depuis du temps déjà sous le nom de « Town Planning », que les Américains appellent « Civic Design » ou « Landscape Architecture » et qu'exprime avec plus de précision l'appellation néerlandaise de « Stedenbouwkunde ».

Car, il faut bien l'avouer si ces mots n'ont plus les significations multiples qu'on leur prêtait à l'origine — lorsque chaque spécialiste voulait les accaparer à son usage propre, pour en faire un synonyme d'architecture s'il était architecte, d'hygiène s'il était hygiéniste, de technique viaire ou fluviale s'il était ingénieur — cependant, malgré que nous ayons aujourd'hui de leur valeur une conception plus générale, la science qu'ils désignent n'a encore ni des cadres bien délimités ni un but défini.

L'on peut dire qu'au particularisme de l'origine se sont substituées des conceptions nationales, si bien que les vocables que nous avons énumérés tout à l'heure ont des significations différentes et qui correspondent au champ d'action qui a été offert à l'Urbanisme dans les pays où ils sont usités.

Particularisme bien compréhensible si l'on se souvient qu'il s'agit d'une science nouvelle dont l'existence s'affirme bien moins par les œuvres qu'elle a pu réaliser que par les théories qu'elle développe et qui sont pour la plupart en pleine gestation. Elle n'apparaît au public et jusqu'à un certain point aux professionnels eux-mêmes que par les théories que l'on échafaude, les projets

que l'on dresse, les idées pour la propagande desquelles nous luttons. L'Urbanisme effectif, celui auquel la législation donne une existence et auquel le bon vouloir des autorités publiques donne la vie, est dans tous les pays fort en retard sur cette marche en avant de la pensée et ne peut nous fixer sur l'état d'avancement de la science qui nous intéresse.

Et néanmoins, il y a un intérêt considérable à définir ce qu'est l'Urbanisme intégral.

En effet, déterminer le champ d'action de cette science, en dresser les cadres, n'est-ce pas en même temps tracer le programme de cette œuvre de la reconstruction qui est le but final de nos travaux?

Tachons donc de découvrir à travers les divergences des manifestations de l'Urbanisme dans les différents pays les liens communs qui les unissent et le but final vers lequel elles tendent.

En commençant cette enquête internationale nos yeux se portent tout naturellement vers la France où est née, en quelque sorte, la conception de la ville moderne.

L'Urbanisme s'y affirme dès le XVII^e siècle, sous sa forme architecturale, dans les merveilleux ensembles de Paris, de Versailles, de Nancy. La France nous apparaît dès lors comme la terre classique du « Tracé des Villes » dont la tradition des grands siècles constituera l'élément caractéristique.

Cet art du tracé des villes suivra d'ailleurs au cours des temps, l'évolution du milieu politique et social. Il deviendra pittoresque au milieu du XIX^e siècle sous l'influence de Victor Hugo et des romantiques. Ses manifestations (le parc Monceau, les jardins pittoresques) se souviennent de Trianon et des enseignements de Jean-Jacques.

Mais Haussmann nous ramène à la conception somptuaire et autocratique. Ses transformations de Paris, qui achèvent l'œuvre du Premier Empire deviendront une source d'inspiration pour les urbanistes du monde entier.

Une évolution importante s'y affirme d'ailleurs. La **science**, — celle de l'ingénieur, celle de l'hygiéniste — se met au service du constructeur de villes.

Elle trouvera d'ailleurs en France des applications nombreuses dans les vastes travaux de voirie, de construction maritime, d'organisation ferro-viaire et fluviale qu'on entreprend à cette époque.

Puis un arrêt se produit. Les réalisations d'ensemble deviennent rares en France. La science urbanistique se réfugie dans le cabinet de travail de quelques spécialistes où, confrontée avec les manifestations étrangères, elle se transforme, se développe. Renouvelée et rajeunie, elle reparaît bientôt, en s'imposant au monde entier, dans les grands concours internationaux avec les Jaussely, les Agache, les Auburtin, les Proost et bien d'autres.

Mais dans leur pays même, ces talents restent inutilisés. Jusqu'au moment où la guerre se déchaîne et que le flot german s'épand sur la France en accumulant les dévastations et les ruines.

Des provinces entières sont anéanties et doivent être reconstruites. L'Urbanisme apparaît tout à coup comme un des facteurs essentiels de la prospérité nationale. Déjà en pleine guerre l'œuvre de reconstruction s'ébauche. Les organismes anciens, tels le Musée social, la Société française des Urbanistes, la Société des Ingénieurs et Techniciens municipaux affirment leur vitalité. D'autres, au premier rang desquels il faut citer l'Office public des Habitations à bon marché du Département de la Seine qui participe si brillamment à notre exposition, élargissent leur cadre d'action, modifient leur méthode de travail.

Des expositions s'organisent : celle de la Cité Reconstituée en 1916, celle d'architecture régionale en 1917.

Des organismes nouveaux naissent d'ailleurs en grand nombre. Le plus important est la Renaissance des Cités, œuvre d'entr'aide sociale qui étend son action à tous les domaines de l'Urbanisme.

Constatacion heureuse, ce n'est pas seulement aux régions dévastées que profiteront ces initiatives. C'est dans toute la France que l'on reconnaît dorénavant la nécessité de l'Urbanisme. Des établissements d'enseignement, tels que l'École supérieure d'Art public et l'Institut d'histoire et de géographie urbaine de la ville de Paris s'appliquent à former les cadres techniques nécessaires. L'École des Beaux-Arts elle-même accorde une place à l'Urbanisme en confiant une de ses chaires à M. Jaussely.

Partout l'esprit civique s'éveille. Les villes veulent se transformer et s'organiser. La législation elle-même — qui en France comme ailleurs suit lentement l'évolution des idées — sanctionne l'étape parcourue en imposant aux villes en croissance l'établissement d'un plan général d'aménagement.

Paris leur donne l'exemple et convie les Urbanistes du monde entier à prendre part à un concours public dont le programme est à lui seul un guide merveilleux pour l'étude de la ville. Nous croyons ne pas nous tromper en y retrouvant la main experte de l'éminent Urbaniste auquel la ville de Paris a confié la direction de ses services techniques d'architecture et d'esthétique, M. Bonnier, que nous sommes honorés de pouvoir saluer ici.

Ce programme du Paris futur nous révèle, peut-être mieux que toute autre manifestation française, les tendances actuelles de l'Urbanisme chez nos grands alliés. On y trouve le souci constant d'établir un équilibre parfait entre les éléments divers qui exercent leur influence sur le développement et la physiologie des villes.

En voyant l'effort déployé par les esprits d'avant-garde pour faire place aux préoccupations les plus diverses, depuis celles qui se rattachent au domaine de la technique et de l'hygiène jusqu'à celles qu'inspirent des préoccupations esthétiques et sociales, l'on peut dire que la caractéristique de l'Urbanisme français est aujourd'hui comme à l'origine le désir de réaliser l'équilibre de la pensée antique.

Passons à l'Angleterre.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'art du tracé des villes s'y manifeste presque exclusivement dans des entreprises privées. Les « landlords », ces grands propriétaires terriens, s'en servent à leur guise pour tracer des rues, bâtir des carrés de maisons et mettre leurs terrains en valeur.

C'est de cette action individuelle que sortira le plus merveilleux mouvement de réforme que l'Urbanisme moderne connaisse. Inspiré par l'œuvre de quelques industriels généreux, des novateurs se trouvent qui agissent, eux aussi, en dehors des municipalités, mais non plus cette fois dans leur intérêt personnel, mais bien dans l'intérêt de la collectivité.

Une société à but désintéressé se forme. Elle acquiert une vaste lande aux environs de Londres. Une ville idéale y est construite, un ordre nouveau s'y établit. Usines, maisons, rues, espaces libres, plaines de jeu, tout y est disposé d'après les règles de l'art et les données les plus récentes de la science. Et afin d'éviter que l'intérêt privé ne vienne modifier cet état de choses, un régime nouveau limite les droits de la propriété : Pour la toute première fois, une ville est constituée où l'ouvrier pourra, sans solliciter l'aumône, trouver un logement convenable.

« Letchworth » deviendra rapidement le lieu de pèlerinage de tous ceux que tourmente le désir d'une vie urbaine régénérée. Elle sera longtemps encore, suivant l'expression heureuse d'un homme politique anglais, « la Mecque des Urbanistes ».

Nous n'insisterons pas ici sur la portée immense de cette entreprise. Ces initiateurs — M. Ebenezer Howard, en qui nous saluons ici un des bienfaiteurs de l'humanité, M. Raym. Unwin, au talent duquel nous devons la réalisation matérielle des cités-jardins — viennent à nous en apôtres d'une des théories les plus généreuses de l'Urbanisme, de celle qui pourrait être pour nos régions dévastées une source intarissable de prospérité et de bonheur.

Nous n'anticiperons pas sur leurs exposés. Contentons-nous de signaler que la Cité-Jardin occupe une place prépondérante dans le mouvement urbanistique anglais. Le savant professeur Adshead le reconnaissait fort justement lorsque, en adressant au nom de l'École d'art civique de Liverpool des congratulations à M. Ebenezer Howard, il saluait en lui « le créateur des méthodes modernes de Town-Planning ».

Les faits sont là d'ailleurs pour confirmer cette opinion. Des centaines d'agglomérations ont été édifiées en Angleterre en s'inspirant de Letchworth. Dans un grand nombre d'entre elles, les idées de M. Ebenezer Howard trouvent leur application non seulement en matière architecturale, mais également dans le domaine économique et social. Ce sont les « Faubourgs-Jardins », dont le nombre s'est multiplié grâce à l'active propagande de celui qui fut durant de longues années le très zélé secrétaire de la « Garden Cities and Town Planning Association », M. Ewart G. Culpin.

Mais l'exemple de la Cité-Jardin se fait sentir plus loin encore. Après les sociétés à but désintéressé, ce furent les grands propriétaires et finalement les municipalités qui se mirent à suivre les enseignements de Letchworth. Ce mouvement prend aujourd'hui une forme nouvelle : La guerre a amené, en Angle-

terre, comme dans le reste de l'Europe, une pénurie considérable de logements ouvriers. Un million de maisons devraient être construites pour rattraper l'arriéré créé par cinq années de stagnation et donner à la population de l'Angleterre des habitations convenables, des habitations qui, suivant le mot de Loyd George « are fit for heroes » soient dignes des héroïques soldats qui rentrent dans leurs foyers.

Le Gouvernement anglais a décidé d'assurer immédiatement la construction de ces maisons. Un service a été créé au Ministère de l'Hygiène pour centraliser, diriger et coordonner cette formidable œuvre de reconstruction. M. Unwin en est la cheville ouvrière. C'est le couronnement officiel de la campagne menée en Angleterre par de nombreux organismes et tout particulièrement par le « National Housing Committee » et son distingué secrétaire, M. Aldridge, ici présent, en faveur d'une réorganisation de l'habitat populaire.

Cette action officielle avait d'ailleurs été amorcée en 1909, lorsque M. Burns, le ministre ouvrier, fit voter le « Town Planning Bill ».

Nous laisserons aux personnalités anglaises ici présentes le soin de nous dire ce qui manque encore à cette loi si intéressante pour qu'elle devienne la législation modèle du Town Planning. Signalons toutefois que, grâce à des amendements récents, elle assure l'intervention de l'Urbaniste dans le choix des emplacements de toutes les habitations ouvrières construites avec l'aide financière du Gouvernement.

Mais aux yeux des Urbanistes anglais, cette intervention est insuffisante. Il ne suffit pas, pour eux qui sont si loin dans la voie du progrès, que les quartiers ouvriers soient aménagés conformément à toutes les exigences de l'art et de la science. L'emplacement même de ces quartiers devrait — disent-ils — être choisi en tenant compte des intérêts du pays dans son ensemble : il est fonction de l'outillage économique du pays. Son choix ne peut dépendre du bon vouloir des municipalités. Il doit être fixé en se basant sur les données scientifiques de l'Urbanisme régional.

C'est en se plaçant au même point de vue et en tenant compte des intérêts supérieurs de la classe ouvrière, que M. Purdom, le nouveau secrétaire de l'Association anglaise des Cités-Jardins, demande — conformément au programme original de M. Ebenezer Howard — que l'amélioration du logement ouvrier soit assuré, non par la construction de quartiers nouveaux qui viennent s'adjoindre aux villes existantes, mais par la création de cellules sociales complètes, c'est-à-dire de véritables cités-jardins comprenant une zone industrielle et une ceinture de terrains agricoles. Il y a quelques mois, il lançait, dans une brochure retentissante, l'idée de constituer, avec les maisons que le Gouvernement anglais a décidé de construire, une centaine de Cités-Jardins réparties, à travers l'Angleterre, suivant un plan rationnel et en tenant compte des transformations que la guerre a fait subir au réseau des relations économiques et industrielles.

La construction non loin de Londres d'une nouvelle Cité-Jardin constitue un succès — partiel, il est vrai, mais non moins heureux — de cette campagne

dont M. Purdom voudrait, comme il nous l'exposera lui-même tout à l'heure, étendre le bénéfice à nos régions dévastées.

Tels sont en Angleterre les résultats tangibles de l'Urbanisme. Notre exposé serait par trop incomplet si nous ne disions un mot des organismes d'étude qui viennent alimenter cette production : Ce sont, principalement, à côté de ceux déjà nommés, l'École de Town Planning, de l'Université de Liverpool, où M. Abercrombie professe depuis que M. Adshead, premier titulaire de la chaire, a été appelé à des fonctions analogues à l'Université de Londres. C'est enfin le « Town Planning Institute » qui centralise toute la production scientifique de l'Urbanisme anglais.

Si nous reportons nos yeux de l'autre côté de l'Océan, c'est — chose inattendue dans ce monde nouveau — l'intensité de la vie civique qui nous frappe d'abord.

Nous devons remonter au moyen âge européen pour retrouver l'exemple d'une aussi grande indépendance administrative des communes et un amour égal du citoyen pour sa ville. L'on doit à cette fierté civique la création dans la plupart des villes américaines de « civic centers », groupements d'édifices publics conçus pour la plupart dans la tradition française importée en Amérique par un officier de la suite de Lafayette, l'architecte Lenfant, auteur des plans de la ville de Washington.

C'est également dans les villes américaines que nous trouverons l'organisation la plus parfaite de la vie municipale et de tous les services qui en dépendent.

Mais c'est dans les méthodes de préservation et de mise en valeur des œuvres de la nature que l'Urbanisme américain trouve son expression vraiment nationale. Les **architectes-paysagistes** du Nouveau-Monde, qui sont depuis longtemps les maîtres incontestés du jardin moderne, nous ont doté les premiers de ces vastes ensembles de parcs publics dont celui de Boston constitue un exemple classique, mais qui est loin d'être isolé. De la ville, leurs préoccupations se sont étendues à la région, dont ils assurent aujourd'hui l'ordonnance et sauvegardent les beautés naturelles par l'établissement de vastes réserves.

L'Université de Harvard est le centre le plus important de ces études urbanistiques auxquelles coopèrent de nombreux organismes officiels et privés. Leurs travaux sont centralisés par un institut que préside Geo B. Ford, auquel nous devons tant de reconnaissance pour le dévouement et la science avec lesquels il a coopéré, en tant que Directeur de l'un des départements de la Croix-Rouge Américaine, à la renaissance de nos régions dévastées.

Nous devrions, pour compléter ce tableau des grands courants internationaux en matière d'Urbanisme, parler de l'Allemagne et de l'Autriche. L'on comprendra que nous les laissions en dehors de notre enquête, non pas que nous tenions pour négligeables leurs savantes contributions : les techniciens ne peuvent les ignorer. Mais nous ne pouvons oublier que c'est chez nous que

l'Allemagne a mis en pratique des méthodes de destruction aussi savantes que les méthodes constructives qu'elle professait naguère. Et ce n'est certes pas notre faute qu'elle ne soit présente à cette exposition qu'avec le bilan terrible des dévastations et des ruines qu'elle a accumulées dans notre pays.

Mais si notre intérêt se détourne d'elle, il doit se reporter tout naturellement vers les nations affranchies de son joug. Que sera l'œuvre de paix, l'œuvre de reconstruction de ces peuples martyrs, de la Pologne, de la Serbie, des Tchéco-Slovaques, des Croates, des Ruthènes, de tous ceux qui dans l'Europe bouleversée affirment leur nationalité?

Leurs arts nationaux ont si souvent sollicité notre sympathie — malgré les étiquettes fallacieuses d'« Art allemand » ou d'« Art autrichien », sous lesquelles ils se présentaient à nous, et qui sont aujourd'hui, n'est-il pas vrai, définitivement reléguées — il nous sont apparus si prometteurs, que nous pouvons attendre avec confiance les manifestations artistiques d'un sens national avivé par des années de passive résistance à l'action nivelante des grandes formations politiques qui voulaient asservir et absorber ces vieilles races.

La Finlande, la Suède, le Danemark nous ont d'ailleurs depuis longtemps laissé voir à quelle puissance d'expression architecturale peut atteindre un peuple affranchi de toute tutelle étrangère.

Et voici que la Hollande nous donne à son tour, à cette exposition même, le spectacle d'une merveilleuse efflorescence architecturale.

Jamais encore on a démontré avec autant d'évidence que l'affranchissement de la pensée esthétique n'exclut nullement le respect de l'ambiance urbaine ou rurale et une compréhension exacte du milieu ethnique et social.

C'est d'ailleurs à tous les domaines de l'Urbanisme que s'étendent les enseignements que nous donne ce pays ami. Nous connaissions depuis longtemps déjà la politique progressiste qu'il suivait en matière de logement ouvrier. Aujourd'hui nous mesurons les heureuses conséquences d'un programme dont la guerre a activé la réalisation. On ne peut qu'applaudir à cette œuvre grandiose de relèvement social à laquelle ont collaboré si activement les plus éminents architectes et urbanistes hollandais.

Et voici que je n'ai parlé ni de l'Italie, où l'œuvre de reconstruction serait certes intéressante à suivre, ni de l'Espagne, ni de la Roumanie, ni des autres nations qui peuvent nous apporter le fruit de leur expérience.

Mais je ne puis allonger cet exposé déjà trop long, malgré sa concision, et vous avez hâte sans doute de me voir conclure.

Je le ferai en attirant votre attention sur deux tendances qui se manifestent clairement à travers tous les progrès de l'Urbanisme international, pour ceux qui peuvent en faire un examen plus détaillé que celui que j'ai esquissé ici : C'est, d'une part, l'extension de plus en plus grande du champ d'action de l'Urbanisme; c'est, d'autre part, sa tendance nettement sociale.

Son extension. Elle est manifeste. L'Urbanisme qui se réduisait à son origine à l'ordonnance d'un parc ou d'un groupe de châteaux, s'est préoccupé

successivement de la rue, du quartier, de la ville. Aujourd'hui, son action déborde les agglomérations les plus vastes et s'étend à la Région, au Pays même.

Mais l'Urbanisme n'a pas seulement étendu son champ d'action; il a aussi modifié son objet. Aux préoccupations de l'origine sont venues s'ajouter des préoccupations sociales, et aujourd'hui toute marche en avant de cette science est guidée par la recherche d'un plus grand bien-être physique et moral; elle marque une étape nouvelle du progrès social.

Si nous cherchons à condenser en une formule les résultats de notre enquête, nous pouvons par conséquent dire que **l'Urbanisme est une science appliquée, qui tend à créer le cadre matériel d'un ordre social nouveau.**

Cet ordre nouveau est, certes, encore mal défini mais nous pouvons affirmer dès à présent qu'il est essentiellement réalisable puisque au cours de notre enquête nous en avons rencontré tous les éléments — dispersés, sans doute, mais cependant tangibles.

Ainsi s'édifie, incontestablement, par les contributions souvent inconscientes de l'Urbanisme international, les cadres d'une société nouvelle.

L'éminent professeur de l'Université d'Edimbourg, M. Patrick Geddes, a essayé d'en fixer la physionomie. Dans le livre merveilleux où il retrace l'évolution des villes, il met en contraste cet âge nouveau, qu'il appelle « néo-technique », avec l'ère industrielle, l'ère « paléo-technique » que nous vivons. La technique moderne lui apparaît comme un élément longtemps indompté dont l'apparition a déchaîné dans notre société moderne le désarroi de ce que l'on a appelé « la révolution industrielle ».

Cette révolution a instauré le règne de la machine dont à l'origine les manifestations semblaient tendre vers la destruction de toutes les forces vitales, en vue d'une production quantitative substituée à la production qualitative d'autrefois. Ce fut dès lors la détérioration dans tous les domaines : détérioration de la nature par nos usines, nos chemins de fer, nos constructions utilitaires; détérioration de l'humanité elle-même, casernée dans les taudis enfumés de nos régions industrielles ou dans les bas-fonds de nos grandes villes.

Mais lentement l'homme devient maître de la technique. Une nouvelle organisation industrielle semble possible. Quelques pays privilégiés par leur situation géographique — la Suisse, la Norvège — préludent à ce stade nouveau. La houille blanche captée sous forme d'énergie électrique alimente des usines dispersées dans la campagne. Les villes qui les entourent, débarrassées des fumées délétères, deviennent des cités-jardins où la vitalité se renforce au lieu de s'épuiser; les campagnes retrouvent les centres de vie intellectuelle dont le développement monstrueux de nos grandes villes les avaient privées.

Cette évolution, naturelle dans ces pays privilégiés, l'Urbaniste prétend que partout elle est possible, moyennant une organisation rationnelle de la vie économique.

Il sait que nous possédons tous les éléments de la solution : L'Amérique ne lui a-t-elle pas appris à ordonnancer les grands espaces et à sauvegarder les beautés de la nature? L'Angleterre lui offre avec la cité-jardin le modèle complet d'une des cellules de la ruche qu'il veut construire. Il se souviendra avec la France qu'il faut réaliser un équilibre parfait entre les différents éléments de la vie urbaine. Il découvrira dans maints pays l'art d'introduire de la beauté et de l'harmonie dans la construction des édifices utilitaires.

Dans tous les domaines, il trouvera, en ce champ fécond de l'Urbanisme international, le prototype des éléments de l'ordre nouveau, de cet ordre que nous voudrions voir surgir hors des ruines de la guerre.

Raph. VERWILGHEN.

L'Exposition de la vie rurale au Palais d'Egmont

Le Sens du Régionalisme (1)

.....

Un peuple qui trahit tout son passé
perd toute noblesse.

Le Régionalisme est essentiellement la lutte du pittoresque contre l'uniformité; c'est l'esprit de la tradition qui se perpétue au milieu de la transformation des idées et de la vie et qui alimente notre sens du beau aux sources intarissables des génies locaux.

Grâce à lui nous pouvons donner une physionomie personnelle et imagée à nos conceptions. Lorsqu'on veut symboliser un pays, dit de Montenach avec beaucoup d'à-propos, c'est un paysan ou une paysanne dans leur costume régional qu'on va chercher. Si on veut figurer le type d'habitation d'un peuple, c'est la maison rurale qui s'impose comme image.

La recherche et l'étude des constructions anciennes à la campagne ne sont pas faites dans le but d'établir un dogme régionaliste rigide et étroit, mais elles doivent servir à remettre en honneur les principes dont l'emploi a pu créer leur diversité savoureuse, leur aspect vivant et agreste.

D'aucuns voient dans le régionalisme une sorte d'incantation magique à l'usage des pasticheux et des impuissants. S'il ne s'agissait que de copier, oui, et ce serait cependant déjà mieux que de faire ce que l'on a produit depuis des années. D'ailleurs copier textuellement n'importe quel modèle ancien est une chose impossible à cause des nécessités de l'exploitation rurale et de la vie moderne.

Mais l'étude du régionalisme est indispensable car il donne l'indication exacte des besoins locaux et confère à ceux qui la pratiquent le sens de l'endroit, qualité si précieuse qui devient parfaite si elle est complétée par l'esprit de la proportion et du rythme.

Aussi est-ce pour de multiples raisons qu'on demande d'assurer la sauvegarde des constructions rurales anciennes et qu'on en provoque l'étude approfondie.

C'est qu'elles constituent, en effet, des témoins d'une valeur inappréciable des mœurs et des usages de jadis, c'est que sous leurs visages rudes et rustiques elles sont une leçon d'harmonie architecturale et une expression

(1) Le manque de place nous a empêché de publier dans le numéro spécial, que nous avons consacré à l'Exposition de la Reconstruction, l'article que nous publions aujourd'hui. Nos lecteurs voudront bien le remettre dans le cadre du compte-rendu général de cette Exposition. (N. d. l. R.)

profonde de la pensée humaine. C'est aussi que la grâce qu'elles possédaient en naissant a gagné en émotion par l'accumulation des siècles et des souvenirs. Pourra-t-on jamais en dire autant des banales maisons modernes sans visage ni sourire érigées dans nos campagnes suivant le misérable type uniforme venu des villes?

Cet arrêt brusque dans le développement normal de la construction rurale coïncide avec une époque où on n'a plus tenu compte des exigences du milieu; c'est alors que partout s'est répandu ce type d'habitation coulée dans un moule indigent et inapproprié. On avait perdu de vue que la maison campagnarde pour être utile, saine et probe, doit se plier aux nécessités qui la créent et se modeler suivant les exigences du climat, du terrain, des cultures, des matériaux locaux.

Vérités élémentaires mais combien oubliées. Qu'est-ce donc qui donne aux maisons rurales bien comprises tant d'attraits divers, si ce n'est qu'elles expriment avec bonheur et avec un sentiment si juste, leur dignité de foyer familial; on veut, en les voyant, qu'elles ne soient pas le logis banal où on ne fait que passer et où on ne s'attarde pas.

Elles sont le complément indispensable du paysage, l'accident pittoresque qui l'anime, l'élément humain qui l'ennoblit au plus haut titre.

La connaissance de l'adaptation au milieu le « sens de l'endroit » semblait prendre en Belgique. Peu d'architectes connaissaient l'architecture rustique de nos contrées et ses multiples faces. A-t-on jamais, dans une école ou une académie, montré la beauté simple et grave d'une maison rurale ancienne, le sens de la mesure et de la proportion qui s'y trouve toujours?

L'attention des autorités gouvernementales et du Grand Public avait maintes fois été attirée avec beaucoup de raison sur la conservation des sites, mais on négligeait de s'occuper de la construction rurale qui cependant fait partie intégrante du paysage et peut par sa laideur en compromettre la beauté.

La **Commission d'Embellissement de la Vie rurale** a eu l'honneur d'être la première à signaler l'importance capitale de la maison des champs, tant au point de vue économique qu'à celui de l'aspect du pays. Par son initiative, elle est arrivée à la faire apprécier à son véritable mérite. Elle a voulu restaurer le village dans sa dignité historique, dans sa fonction économique si primordiale dans la vie de la nation. Un village n'est ni une chose secondaire, ni un objet de vitrine. C'est une partie du pays qui travaille, pense, agit, produit. Il a donc droit à un milieu favorable à son développement, en rapport avec ses besoins, et à un cadre digne de lui.

On lui a tout enlevé, sa beauté touchante, son pittoresque, ses vieilles coutumes, ses usages millénaires, ses meubles rustiques, ses plaisirs champêtres, en on ne lui a rien donné à la place. On a favorisé à l'excès l'exode vers les villes, lui mesurant avec parcimonie le moindre des plus petits subsides. Aucune amélioration moderne n'y était introduite, l'enseignement réduit au strict minimum, et si encore on lui avait conservé son vieil esprit traditionnel, on aurait au moins sauvé sa vie intérieure et son existence saine et probe.

La renaissance de l'architecture régionale n'est qu'un des côtés du problème de l'amélioration et de l'embellissement de la vie rurale. Elle est d'ailleurs fonction des autres éléments qui le composent et qui sont : la restauration de l'esprit local, l'introduction de fêtes commémoratives en souvenir de la guerre mondiale destinées à relever le niveau moral des habitants, la création des centres civiques et récréatifs, l'introduction de l'hygiène, les distributions d'eau, les égouts, l'électricité, les transports mécaniques, l'amélioration des cultures et des plantations.

La transformation de ces éléments, qui constituent une sorte de déterminisme physique et moral de la demeure du paysan, apportera évidemment dans sa conception une physionomie nouvelle qui ne pourra que s'apparenter aux traditions les plus vivaces du régionalisme.

A l'Exposition du Palais d'Egmont, la Commission d'Embellissement de la Vie rurale avait pour but de mesurer le chemin parcouru, de voir les possibilités de réalisation, de se rendre compte si la route choisie est la bonne et conduira à la vérité. Quoiqu'elle n'ait pu montrer que le résultat d'études et d'investigations préparatoires et quelques rares essais contrariés par une longue période de guerre, elle a pu constater que l'effort était unanimement approuvé et encouragé.

Grâce au travail de plusieurs années conduit sans défaillance dans toutes les sections provinciales, elle est parvenue à ouvrir les yeux sur les beautés agrestes du pays et à attirer l'attention du Grand Public sur l'importance de la maison rurale. Bien des artistes ignorant hier de l'art régional commencent à se pénétrer aujourd'hui de ses caractères essentiels. Il ne faut pas que les constructions régionales futures donnent à croire qu'on y joue des travestis. Ce qu'il faut appliquer, ce n'est pas l'élément décoratif, c'est l'élément constructif; on doit retirer de l'étude de l'architecture régionale la gravité et la sobriété, le tact et le rythme, la grâce ou la rudesse par l'emploi des matériaux locaux.

Sous la poussée des exigences modernes, le retour à l'esprit traditionnel ne pourra que provoquer des formules régionales nouvelles qui seront une expression fidèle de la renaissance de la Belgique.

Henry VAES.

Commissaire Général de l'Exposition de la Vie Rurale.

Le Congrès National des Architectes

Assemblée nombreuse, attentive, intéressée, stoïque et qui ne craindra pas de demeurer plusieurs heures dans une atmosphère de tabagie.

Des discours lus, des discours littéraires, car si nous parlons mal en Belgique, c'est une justice à nous rendre — nous entendons montrer que nous pouvons écrire dans une langue châtiée.

Après chaque exposé, le président du Congrès, M. Maukels, remercie l'orateur par quelques mots aimables : lorsque le rapport a présenté quelque intérêt, il ajoute à ses remerciements l'hommage de les exprimer debout. Je dois reconnaître qu'il ne s'est pas levé souvent.

Le morceau le plus substantiel est présenté par l'architecte Puissant, qui a condensé d'une manière claire, ténue, étonnamment convaincante le problème des habitations ouvrières.

Peu d'incidents; excepté quand il s'agit de désigner, sur la proposition Van Neck, le nombre des membres d'un aéropage d'architectes chargés de répartir entre les compétences, les commandes officielles et il faut tout son dévouement pour sauver du ridicule l'enfant qu'il a mis au monde. Moment d'émoi, quand après un exposé de M. Blomme, sur les cités-jardins, M. Brunfaut, de Laeken, lui reproche de ne nous avoir rien appris que nous n'ayons lu dans des ouvrages techniques. Riposte de M. Blomme qui voit dans les affirmations de son contradicteur la preuve que celui-ci a perdu le souvenir de ses lectures — mais la voix douce du président ramène bientôt l'harmonie dans l'atmosphère bleue.

Le Congrès s'est ouvert le 14 décembre, à 10 heures du matin, dans la grande salle syndicale de la Bourse.

M. Maukels encadré de MM. Puissant et Charley Gilson, secrétaires, rappelle les heures sombres que nous avons vécues et salue la mémoire des morts et particulièrement de ceux des nôtres qui ont payé leur tribut à la Patrie : Charle, Bramt, Baekelmans et Baucq.

Il annonce que M. l'architecte Vandevoorde représentera le Gouvernement avec un ingénieur des Ponts et Chaussées et que M. le Ministre de l'Intérieur s'est fait représenter par M. Van Parys, secrétaire particulier. L'Union des Villes a délégué son directeur, M. le sénateur Vinck; la commune de Schaerbeek, son mandataire, l'architecte Foucard; la ville de Gand, M. Van Hove, et MM. les hauts commissaires royaux, baron Delvaux de Fenffe et de Groote se sont faits respectivement représenter par M. Rosseels, directeur des Services de construction, et M. Léonard.

Le premier point de l'ordre du jour est la question du diplôme, mais l'architecte Bonduelle, président de la Société centrale, sollicite des congressistes l'examen préalable de la répartition des travaux de reconstruction. Il signale que la plupart des commandes officielles ne sont pas données à des architectes compétents et que dans 30 communes sur 80 adoptées dans la Flandre occidentale, des églises, des hôtels de ville, des écoles sont confiés à des techniciens fort au courant de l'art de bâtir, certes, mais incapables d'imprimer à leurs productions le caractère de beauté que le pays est en droit d'attendre.

A sa suite, l'architecte Van Neck lit les résultats d'une enquête qu'il a conduite en vue de renseigner ses confrères sur les faits signalés. Il est établi, dit-il, en commençant, que les architectes sont sans travail en ce moment. Ironie du sort! Il semble que dans un pays aussi dévasté que le nôtre, les architectes doivent être surchargés de besogne. Il n'en est rien et ce sont des fonctionnaires communaux et des architectes marrons qui bénéficient des ruines du bombardement et de l'incendie. — Les marrons du feu!

Les pouvoirs publics sont cependant bien disposés en notre faveur et un haut commissaire royal disait à Van Neck : « Mais pourquoi ne venez-vous donc pas me demander du travail? ... »

A la suite de son exposé, Van Neck propose la constitution d'un comité de cinq architectes (un par haut commissariat) chargé de répartir les travaux entre les compétents.

Là-dessus dix congressistes demandent la parole, les uns pour porter ce nombre à neuf (un par province), les autres à seize (un par société fédérée), les autres enfin pour exiger que les membres de l'aéropage s'interdisent d'accepter des commandes.

Il est inadmissible, dit Bonduelle, de priver le pays des productions de cinq artistes choisis, non seulement pour leur indépendance de caractère, mais aussi pour leur talent; au surplus, les travaux sont si nombreux, qu'il peut y en avoir pour tout le monde. Le parti de la sagesse et de la générosité l'emporte : le nombre de neuf membres est admis à une forte majorité. La désignation des architectes qui composeront le comité se fera par voie de referendum entre les sociétés fédérées.

La question du diplôme vient ensuite en discussion. Depuis combien d'années la promène-t-on de congrès en congrès? que de vœux platoniques a-t-on rédigés en son nom? L'architecte Sneyers, de Liège, rappelle fort utilement les efforts faits jusqu'à ce jour et souligne l'immense fiasco qu'en est le bilan. Il propose de remettre sans trêve la question du diplôme en tête des congrès futurs.

C'est ainsi qu'il espère conquérir de haute lutte la plus chère de nos revendications! Est-il possible qu'elle ne soit pas vouée à l'insuccès, quand la seule arme employée à sa conquête est la même obstination patiente et douce qui n'a pas fléchi l'indifférence des ministres qui se sont succédés au pouvoir?

Pour ma part, j'espère davantage de l'attention soutenue avec laquelle le délégué de M. le Ministre de l'Intérieur a suivi le débat, d'une démarche solennelle du Ministre compétent, d'un exposé clair fait par une personne qualifiée et d'une vigoureuse et incessante propagande auprès des mandataires publics, plutôt que d'une manifestation annuelle évanouie au lendemain des congrès.

Le président de la Chambre syndicale des architectes, M. Gilson, succède à l'architecte Sneyers pour défendre la même cause et fait justement remarquer qu'un diplôme est exigé non seulement des docteurs et des pharmaciens, mais aussi des droguistes.

M. Maukels demande le renvoi de la question à une prochaine réunion de la Fédération en février. A ces mots, M. Symons bondit comme mu par mille ressorts et affirme que la question est mûre, que l'heure est aux actes et, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, il adjure les congressistes d'entamer avec vigueur les démarches efficaces. — Le vœu qu'il présente ensuite est adopté à l'unanimité.

La reconstruction d'Ypres a inspiré plusieurs rapports. Les architectes David, Gilson et Michel, de Bruxelles, et Sneyers, de Liège, concluent tous à l'abandon de l'idée de reconstruire les Halles et Saint-Martin. Pour eux, les ruines de ces deux admirables édifices doivent rester à l'état de ruines comme témoins du plus grand fléau qu'ait connu l'humanité. Les Halles étaient peut-être le dernier souvenir de la grandeur et de la richesse d'une corporation drapière qui rivalisait avec les Etats voisins. Après avoir retenti du bruit de marchés considérables qu'étaient-elles devenues au cours des siècles? Le silencieux témoin d'une lente décadence, un grandiose édifice étonné d'appartenir à une petite ville de province, un monument disproportionné à l'usage qu'on en pouvait faire, le théâtre annuel d'une fête gymnastique! Au nom de quelle logique dépenserait-on quelque cinquante millions à leur reconstruction? L'architecte David a dit en une langue élégante en parlant de la reconstruction de la ville d'Ypres « que l'art se doit à lui-même de ne rien pasticher et il faut reconstruire les maisons de cette ville martyre non plus dans les formes de jadis, mais suivant les aspirations actuelles du régionalisme ».

Dans une fort belle conférence, illustrée de projections, l'architecte Dhuicque a parlé du même problème de la reconstruction d'Ypres, mais il a étendu son sujet aux principes qui régissent la restauration. Il a notamment montré quelles sont les méthodes mises en pratique en France en cette matière. Elles se résument en cette formule lapidaire qu'exprimait M. Leroy-Beaulieu : « Mieux vaut une béquille qu'un membre amputé ». La restauration doit surtout être de la conservation et, suivant le mot de M. Paul Léon, l'actuel directeur des Beaux-Arts, il faut moins exécuter qu'éviter des travaux. A l'appui de cette thèse, Eug. Dhuicque fait paraître sur l'écran quelques

monuments moins restaurés que reconstruits et dont le charme a été tué. Lorsque la nécessité oblige à des travaux d'appropriation, par exemple à Notre-Dame de Paris, quand il devint absolument indispensable d'augmenter l'éclairage du Temple, Violet-le-Duc maintint deux travées du transept dans l'état ancien et transforma les autres suivant les exigences du moment. Ainsi le livre de l'Histoire garde intacte sa puissance d'éducation intellectuelle.

Lorsque la conservation est devenue impossible, lorsque l'édifice menace ruine et que, pour le conserver, des travaux de consolidation pourraient dénaturer l'aspect, on « démonte » et on réédifie. Et avec quel scrupule on identifie chaque pierre, avec quel amour on classe, on numérote, on protège, on lutte contre l'inexorable vétuste!

Que fait-on en Belgique? La Commission royale des monuments, chère à M. Gilson, se chargera-t-elle de répondre?

L'architecte Dhuicque en vient à parler de la reconstruction des Halles. Peut-on « matériellement » les reconstruire, dit-il, non pas financièrement parlant, encore que sous cet aspect le problème soit d'une troublante interrogation, mais avec quels matériaux rebâtira-t-on, où trouver les pierres qui faisaient l'enveloppe de l'admirable édifice? La carrière qui les livra est épuisée. Déjà, lors de la restauration ancienne, des matériaux nouveaux avaient été substitués à ceux de jadis — des ardoises avaient remplacé les admirables tuiles qui formaient les toitures anciennes. Comment refaire les belles charpentes qui les soutenaient? Avec nos bois si laidement débités à la machine? Qui refera les fresques sublimes de Delbeke dont les cartons sont détruits? Et pour Saint-Martin, qui sculptera les stalles du chœur? Où sont les documents graphiques dont la conservation a été souvent affirmée? La Commission royale des monuments n'en a pas. Qui entreprendra de réparer les statues en albâtre et la clôture du chœur de l'admirable cathédrale?

Ayons donc le courage de constater le désastre et de le juger irréparable; pleurons sur la perte de ces trésors inestimables mais ne reproduisons pas une image mensongère de ces souvenirs de notre patrimoine artistique.

Eug. Dhuicque montre ensuite ce que sont les ruines et comment on pourra en conserver le tragique aspect. Une grande lézarde menace la « dent » qui présente le corps central des Halles; une ceinture en béton armé pourrait en arrêter l'action sournoise... si l'on se presse. Il fait défiler ensuite quelques vues de l'ancienne ville qui possédait, à côté de fort jolies choses, des banalités d'un incontestable modernisme. Faut-il rebâtir en vieux-neuf? Qui oserait prétendre, au surplus, ajoute-t-il, que les propriétaires du sol ne préféreraient pas à la vieille demeure de jadis une belle maison en briques émaillées blanches ou bleues?

Un vœu est ensuite adopté à l'unanimité moins une voix — celle assez inattendue de l'architecte Rosenboom.

L'architecte Francotte prône la construction des cités-jardins, d'écoles

professionnelles, de locaux de réunions et constate qu'en cette matière l'autonomie communale est souvent un obstacle.

Le président de la Chambre syndicale, M. Gilson, examine ensuite comment on pourrait réduire le coût des matériaux et propose d'interdire l'exportation des briques en Hollande, d'intéresser les ouvriers à produire davantage, d'organiser des expositions permanentes de matériaux et surtout d'empêcher le gaspillage de nos ressources en matériaux récupérés. Il signale notamment qu'à Anvers des terrains bas ont été remblayés à l'aide de graviers abandonnés par les Allemands.

L'architecte Puissant examine ensuite le problème des habitations ouvrières.

L'ouvrier doit-il être propriétaire ou locataire de sa maison? Lorsqu'il est locataire, le loyer est minime et la modicité de ce loyer l'assimile aux indigents. De ce chef, il jouit de toute une série d'avantages : gratuité des soins médicaux, des produits pharmaceutiques, exonération de contributions, etc.

Pour devenir propriétaire, il doit payer une annuité qui représente, en plus de son loyer, l'amortissement de sa dette. Le voilà élevé au rang de petit bourgeois propriétaire; du coup, les avantages réservés aux indigents sont supprimés : il est contribuable. Sa qualité nouvelle est pour lui un dur esclavage. Les privations deviennent bientôt une nécessité, privation de nourriture, privation de logement, car, pour amortir sa dette, l'ouvrier sous-loue. L'instruction des enfants elle-même en souffre, car il faut de nouveaux bras pour amoindrir la charge.

Il est vrai que certaine combinaison d'annuité avec assurance sur la vie rend, en cas de décès de l'ouvrier, ses héritiers propriétaires automatiquement. Mais ces héritiers sont souvent nombreux et il en résulte encore des complications.

C'est la collectivité qui doit rester propriétaire des habitations ouvrières et par collectivité l'architecte Puissant entend : soit l'Etat, soit la Commune, soit la Province, soit une Société coopérative.

Il examine ensuite combien il serait possible de traiter économiquement le problème, en rendant certaines installations communes, comme les canalisations de toutes espèces, les buanderies, les bains éventuellement, etc.; en standardisant les éléments de construction : portes, châssis, escaliers, etc.

Nous sommes faits à celle des tuiles et des briques, pourquoi n'accepterions-nous pas celle des éléments de menuiserie? Et si la production privée ne pouvait pas être suffisante, il faudrait créer des industries d'Etat. De plus, le problème est simplifié économiquement si les voies publiques sont étudiées de manière à réduire leur longueur, et partant, la longueur des égouts.

Il ajoute : Le temps des abris provisoires est terminé; il faut construire des habitations définitives non seulement dans les régions dévastées, mais

dans les centres industriels. L'Etat doit entreprendre le travail directement, pour commencer et au fur et à mesure de la renaissance des moyens de production, avec le concours de l'initiative privée, mais en restant directrice de l'œuvre. Il souhaite voir instituer un bureau de consultations pour les industriels du bâtiment, les entrepreneurs et même les particuliers.

Sa péroraison est saluée d'unanimes et de longs applaudissements.

Le Congrès est terminé. — Les yeux se tournent vers M. le Ministre de l'Intérieur.

Raymond MOENAERT.

CONFÉRENCES

ANVERS

Les conférences organisées à Anvers à l'occasion de l'Exposition de la Reconstruction ont été suivies par un public fort nombreux et furent honorées de la présence des autorités locales. La première de ces conférences fut donnée par M. Otlet qui parla avec un enthousiasme convaincant de « La Cité Internationale ». M. Raph. Verwilghen traita du problème si actuel de l'« Habitat ouvrier et des Cités-Jardins ». La conférence de M. l'architecte Delvaux fut une belle leçon d'esthétique rurale, celle de M. Louis van der Swaelmen un exposé magistral des théories nouvelles de l'Urbanisme.

LE « CERCLE D'ETUDES POUR GEOMETRES » ET LE « KRING VOOR BOUWKUNDE » ont ouvert cette année leur dixième année d'études par une série de conférences ayant trait au droit et aux problèmes techniques. Afin de rendre les cours accessibles aux nouveaux élèves, les directions ont décidé de faire un examen du Code civil, en ce qui concerne la propriété immobilière. M. l'avocat De Meyer, d'Anvers, s'est chargé de ce cours et étudiera le Code civil, ses subdivisions, les biens meubles et immeubles, les restrictions portées au droit de propriété, les servitudes.

Les lundis 12 et 19 janvier 1920, M. H. Delvaux, architecte à Anvers, parlera du « Bâtiment en Flandre » avec projections.

Ces conférences auront lieu au local « Café Suisse », place Verte, 2, à Anvers (premier étage par l'entrée séparée).

LA SOCIÉTÉ ANVERSOISE POUR LA DÉFENSE DU BEAU URBAIN ET RURAL (Vereeniging tot behoud van Natuur en Stedenschoon), dont la vitalité s'était affirmée avant la guerre par des initiatives sympathiques, vient elle aussi de renaître. Sa première réunion a été consacrée au problème du Marché aux Souliers, dont M. l'architecte Gérard De Ridder a fait l'exposé.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CITES-JARDINS organise une conférence qui se tiendra à Londres du 16 au 18 février et coïncidera avec l'Exposition de la Maison Idéale, du « Daily Mail ». La première journée sera consacrée à la visite de l'Exposition et à l'étude des « Nouveaux problèmes d'urbanisme ». Durant la matinée de la seconde journée on s'occupera de l'« Action gouvernementale, nationale et locale, et la prospérité des Cités-Jardins »; l'après-midi on parlera de l'« Aspect Financier du problème de l'Habitat ».

La troisième journée sera particulièrement intéressante pour nous autres, Belges, puisqu'elle porte à son ordre du jour le problème de la « Reconstruction des Régions dévastées par la guerre ».

Des excursions seront organisées à Letchworth, Hampstead, Roe Green et Well Hall pour les congressistes qui prolongeraient leur séjour en Angleterre jusqu'au 21 février.

« L'HARMONIE URBANISTIQUE » est le titre d'une étude qui paraîtra dans le prochain numéro de La Cité. C'est le premier d'une série d'articles que M. l'architecte Jean De Ligne a bien voulu nous promettre.

Avis à nos Abonnés

Par suite d'une erreur de brochage, un certain nombre de numéros 4 et 5 de La Cité (numéro double consacré à l'Exposition de la Reconstruction) ont été fournis à nos abonnés sans la première et dernière pages de texte (pages 57 et 92).

Nous prions ceux de nos lecteurs qui posséderaient des numéros incomplets de bien vouloir nous les renvoyer. Ils recevront en retour un numéro complet.

L'Administration.

Stad Lier.

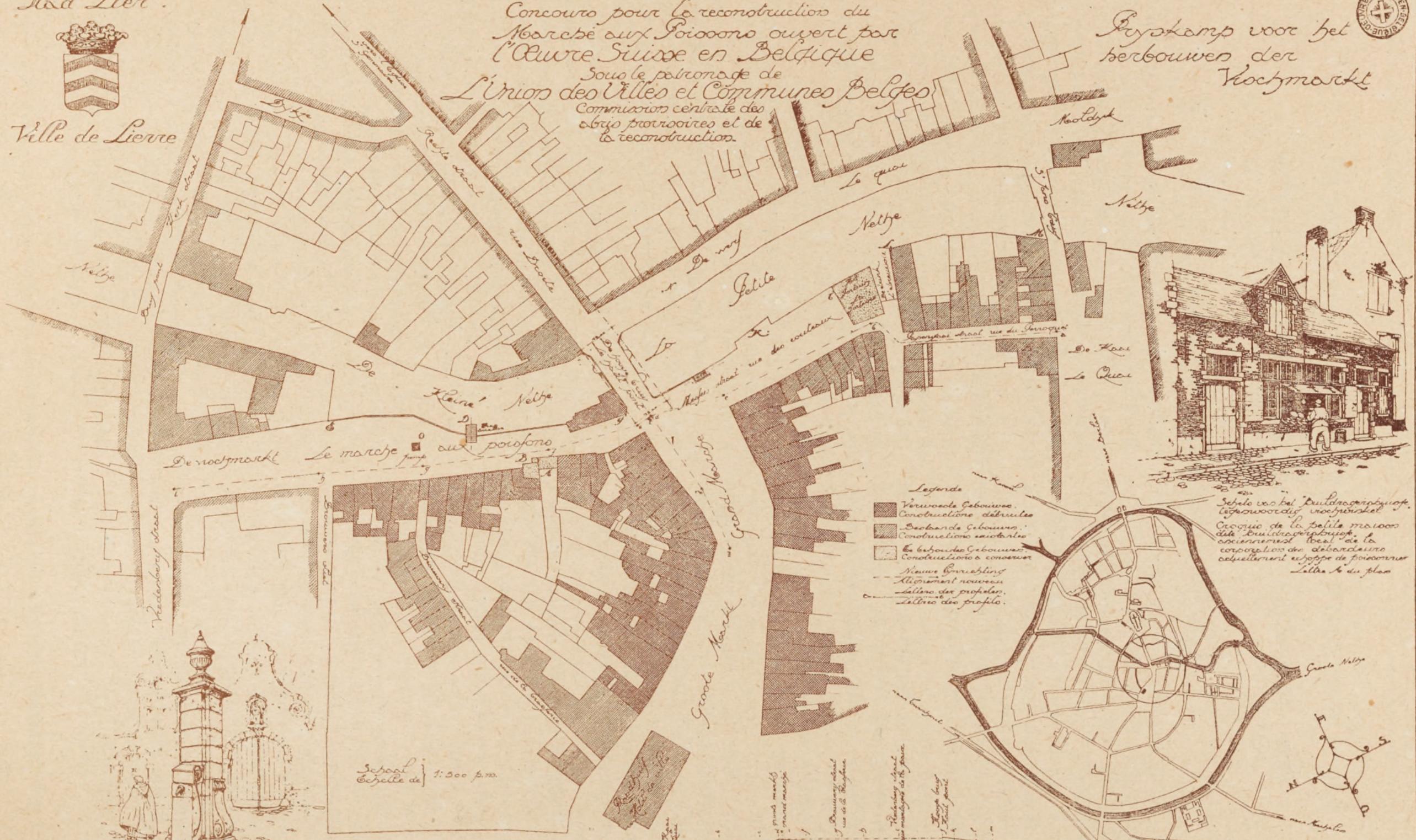


Ville de Lierre

Concours pour la reconstruction du
Marché aux Poissons ouvert par
l'Œuvre Suisse en Belgique

Sous le patronage de
L'Union des Villes et Communes Belges
Commission centrale des
travaux provinciaux et de
la reconstruction.

Bystamping voor het
herbouwen der
Vochmarkt

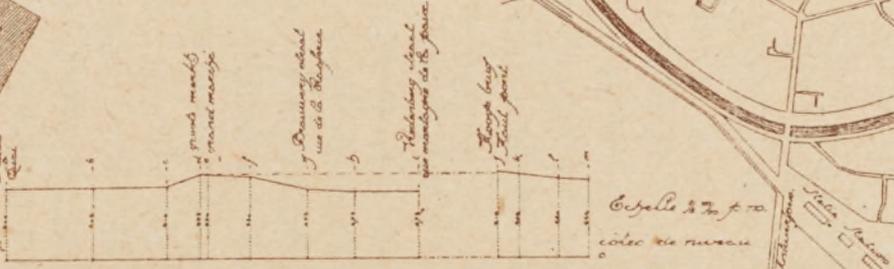


- Legende
- Vervuorde Gebouwen.
 - Constructies destrueerd.
 - Gebouwen te sloeten.
 - Gebouwen te behouden.
 - Constructies te behouden.
 - Nieuwe Grachten.
 - Algemeen nieuwe
 - Lijnen der profielen.
 - Lijnen der profielen.



Sepaal
Echelle de 1:500 p.m.

Sepaal 1:500 p.m.
Echelle de la longueur van het herbouwen



Sepaal der fontein
Echelle de 1:500 p.m.

Geogno de la pompe située
actuellement au marché
aux poissons

Geogno de la pompe
actuellement au marché
aux poissons

Distances entre les profils.
Distances courbes



Le Concours pour la Reconstruction du Marché-aux-Poissons à Lierre

.....

Un Programme modèle!

Lierre, la ville dont le nom évoque l'atmosphère tranquille des béguinages et le pittoresque amusant des tableaux d'Opsomer, Lierre, elle aussi, a bien souffert de la tourmente. Le bombardement, dont les effets néfastes se perçoivent aux quatre coins de la ville, s'est surtout acharné aux édifices voisins de la Grand'Place. Une plaie béante s'ouvre dans celle-ci et se dirige vers la Nèthe.

L'Œuvre Suisse en Belgique a eu l'idée heureuse de se soucier de la reconstruction de cet ensemble, et — plus agissante que les pouvoirs publics — elle adresse un appel à tous les architectes belges. Le concours qu'elle organise est un exemple à bien des points de vue.

Certes, l'on regrette que l'on ne prenne des engagements quant à l'exécution de l'œuvre lauréate. Mais peut-on en faire un reproche aux organisateurs? Pour le reste, le concours est des mieux organisé, le mieux peut-être de tous ceux que nous ayons connu en Belgique.

Pour la toute première fois, le concours de façade est devenu un concours d'urbanisme! Et pourtant il s'agissait bien, en l'espèce, d'un concours d'architecture plus que de tracé des villes. Les modifications que l'on sera amené à apporter aux alignements anciens seront bien minimes, — bien moins importantes qu'elles ne le sont à Louvain par exemple —. Et cependant les organisateurs de cette joute laissent aux concurrents toute liberté quant à la fixation de ces alignements, bien plus ils mettent en évidence l'importance du groupement des édifices, je dirais presque sa prédominance sur la composition des façades.

Et le programme fournit tous les éléments nécessaires à un groupement nouveau des édifices. Il indique avec précision le lotissement des propriétés, l'état des dévastations, le tracé de la voirie, le profil en long avec

toutes les cotes de niveau. L'on voit fort bien que ce que les organisateurs du concours demandent — il n'est pas inutile d'y insister — ce ne sont pas des dessins de façades, mais des groupements de masses : les éléments constitutifs d'un site urbain.

L'esprit du programme étant pareil, nous sommes convaincus que c'est dans le sens le plus large — le seul vrai — qu'il faut entendre ce conseil : « L'attention des concurrents est attirée tout spécialement sur le caractère architectural propre à la ville de Lierre, caractère qu'il y a intérêt à ne pas violenter ». Il nous semble qu'il ne peut s'agir là d'une invitation à produire du « vieux-neuf ». Ce n'est, nous l'espérons, qu'un rappel utile de la nécessité pour toute œuvre nouvelle de s'adapter au milieu où elle s'édifie.

Un critique très éclairé, M. Edward Léonard, écrit à ce sujet dans un quotidien flamand : « C'est l'esprit qui importe et non la forme.

Il faut tâcher respectueusement et avec émotion de retrouver l'esprit de cette vieille ville de Lierre. Et qu'il ne soit pas impossible de le faire, en des formes modernes, MM. Smolderen et Berger l'ont prouvé par ce projet pour la construction d'un quartier-jardin qui fut primé autrefois. C'était moderne et en même temps spécifiquement flamand; il s'en dégagait un sentiment d'intimité que l'on retrouve partout à Lierre. Si nous citons cet exemple, c'est uniquement afin de convaincre les jeunes gens qui prendront part à ce concours de Lierre, que ce doit en être fini avec l'imitation des styles. Les belles villes anciennes sont, en quelque sorte, — comme l'a dit J. Muls, le résultat d'une lente cristallisation. Au siècle passé on a non seulement été impuissant à assurer la perdurance de cette cristallisation, on a de plus détruit ou irréparablement mutilé bien des éléments de beauté légués par les siècles antérieurs. Toutes les époques ont manifesté

dans leurs œuvres leur vie et leur art propres; le XIX^e siècle, lui, fut totalement impuissant il ne sut créer aucune forme vivante.

Mais aujourd'hui la vie renaît. Nous savons ce que d'aucuns sont capables de réaliser. Nous attendons d'eux qu'ils fassent à nouveau, de Lierre, une petite ville agréable dans laquelle cet esprit local qui se reflète dans tant de monuments remarquables reste vivace. Mais cela il ne faut pas qu'ils le fassent au prix de leur propre existence, en sacrifiant la nature et le caractère de notre époque. Ne trouvons-nous pas, d'ailleurs, à Lierre même, une preuve frappante de ce

que les plus belles périodes de l'histoire ont toujours su s'exprimer en des formes d'art qui, si divergentes qu'elles soient, n'en contribuent pas moins à embellir, par leur cristallisation, le site urbain. A preuve le Beffroi et l'Hôtel de Ville, le XIV^e et le XVIII^e siècles, assemblés sans qu'ils nuisent l'un à l'autre, étant mués, en quelque sorte, en un seul être. »

Nous ne pourrions, croyons-nous, donner de meilleur commentaire au programme de l'intéressant concours, que nous publions ci-dessous in-extenso.

R. V.

PROGRAMME DU CONCOURS

Un concours est ouvert entre tous les architectes belges par l'Œuvre Suisse en Belgique, comité de secours aux sinistrés, sous le patronage de l'Union des Villes et Communes belges, section centrale des Abris provisoires et de la Reconstruction, et (avec le concours) de la Fédération des sociétés d'architectes de Belgique (1).

Ce concours a pour objet, dans la ville de Lierre :

1^o La reconstruction de la partie détruite du Marché aux Poissons;

2^o La reconstruction de la partie détruite de la rue des Couteaux;

3^o La construction d'un pont avec garde-corps entre la rue Droite et le Grand Marché.

Le Grand Marché n'est pas compris dans le concours.

Un plan général de la ville de Lierre et un plan spécial du quartier du Marché aux Poissons sont remis aux concurrents en même temps que le programme.

Marché aux Poissons.— Au Marché aux Poissons on conservera :

a) La petite maison dite « Buildragershuisje » (voir A du plan) (2);

b) La tour, reste de la fortification de Lierre au XV^e siècle (voir B du plan);

(1) Les concurrents peuvent se procurer les plans de la ville et le programme du concours : 1^o à l'Hôtel de Ville de Lierre; 2^o à l'Union des Villes et Communes belges, 3bis, rue de la Régence, Bruxelles; 3^o au local de la Fédération des sociétés d'architectes de Belgique, Hôtel Ravenstein, à Bruxelles (moyennant 2 francs remboursables aux participants qui présenteront un projet).

(2) Un croquis de cette maison est donné dans un coin du plan.

c) La pompe publique du Marché aux Poissons sera remplacée par la pompe existant actuellement Karthuisersvest, datant du XVIII^e siècle (3);

d) L'escalier (D du plan), donnant accès à la Nèthe, sera reconstruit, les murs de quai (E F.) seront restaurés et pourvus d'un garde-corps.

Le pont. — Un pont à arcades, en pierre, de 12 mètres de largeur sur la Nèthe, entre la rue Droite et le Grand Marché. Le mur ne doit pas être reconstruit; il y a lieu de déplacer le mur de quai pour élargir l'accès au Marché aux Poissons.

Rue des Couteaux. — Les concurrents peuvent étudier toute la partie située entre le Grand Marché et la construction dite « De Fortuin ». Eriger, entre ces deux points (en K), une petite construction décorative avec accès à la Nèthe.

L'accès existant vers la Nèthe, dénommé « Den Drink » (L) abreuvoir pour chevaux, doit être maintenu.

Prévoir une clôture pour les jardins longeant la Nèthe, entre l'endroit dénommé « Den Drink » et la maison formant l'angle de la rue du Quai et de la Nèthe (de L à M).

Les divisions parcellaires seront respectées.

L'attention des concurrents est attirée tout spécialement sur le caractère architectural propre à la ville de Lierre, caractère qu'il y a intérêt à ne pas violenter.

Le concours est à une seule épreuve.

On demande : 1^o des ensembles (façades et plans) à l'échelle de 0,005 par mètre; 2^o un fragment d'ensemble (c'est-à-dire une ou plusieurs façades, trois au maximum, avec plans et coupes) à

(3) Un croquis de cette pompe est donné dans un coin du plan.

l'échelle de 0,02 par mètre; 3° une vue perspective prise du point (N) du plan; 4° une note explicative.

Les dessins seront montés sur châssis ou collés sur carton.

Ils porteront une devise reproduite sur la première page de la note ainsi que sur deux enveloppes fermées dont l'une contiendra les nom et adresse du concurrent et l'autre les nom et adresse de la personne qu'il désire voir figurer parmi les membres du jury.

Si les concurrents désirent défendre verbalement leur projet devant le jury, ils en feront mention sur l'enveloppe contenant leurs nom et adresse.

Toutefois, le jury se réserve le droit de ne pas appeler ceux de ces concurrents dont les projets ne seraient pas retenus pour l'examen final.

Le jury fonctionnera à Lierre. Il est composé de :

MM. Schellekens, bourgmestre de la ville de Lierre; Dumont, père, architecte, membre du comité exécutif de l'Union des Villes et Communes belges (Commission centrale des Abris provisoires et de la Reconstruction); Bilmeyer, architecte, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites; A. de Cock de Rameyen, président du Conseil provincial; Maukels, architecte, président de la Fédération des Sociétés d'architectes de Belgique; Careels, architecte provincial; A. Minner, architecte, administrateur-délégué belge de l'Œuvre

Suisse; Winders, fils, architecte, membre du Comité provincial de l'Union des Villes et Communes belges; Schobbens, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites; Opsomer, artiste peintre, membre du Comité consultatif de Lierre; le délégué des concurrents.

Une somme de 3,000 francs est mise à la disposition du jury pour répartir en primes entre les concurrents qu'il désignera.

Les projets seront exposés, après le jugement, à Lierre, à Anvers, puis à Bruxelles, à des dates et endroits qui seront indiqués ultérieurement. Le rapport du jury sera affiché à ces expositions.

Les dessins non primés seront mis à la disposition de leurs auteurs, après ces expositions, soit à Anvers, soit à Bruxelles.

Les concurrents conservent la propriété artistique de leurs œuvres, toutefois les dessins primés (ou une copie de ces dessins) resteront la propriété de l'Œuvre Suisse, organisatrice du concours, qui se réserve, soit en exposant, soit en publiant, d'en faire un usage qui ne sera pas de nature à nuire aux intérêts des lauréats.

L'Œuvre Suisse peut être amenée à subsidier un certain nombre de façades particulièrement remarquables.

Les envois seront remis à l'Hôtel de Ville de Lierre le 2 février 1920.

Concours d'Habitations bourgeoises

REGLEMENT DU CONCOURS ENTRE ARCHITECTES BELGES OUVERT PAR LE «CREDIT GENERAL HYPOTHECAIRE» POUR LA CONFECTIION DE PLANS D'HABITATIONS BOURGEOISES DANS LA REGION DE LA MEUSE. — I. Un concours est ouvert entre tous les architectes belges pour la confection d'une série de plans de trois types de maisons :

Type A. — Une maison bourgeoise convenant aux professions libérales, médecins, notaires, avocats, ingénieurs, hommes d'affaires.

Type B. — Une maison de commerce (7 mètres de largeur) ou 2 maisons accouplées formant aux étages des appartements de rapport de 14 mètres de façade.

Type C. — Une villa d'environ 120 mètres carrés, entourée de jardins.

Le concours se fait en une seule épreuve. Il a pour but de guider les propriétaires dans les reconstructions qu'ils auront à ériger, vers une concep-

tion plus vraie du Beau, tout en cherchant à l'adapter au genre de vie et aux besoins personnels de chacun.

En effet, il s'agit d'habitations à ériger dans l'admirable et pittoresque cadre qu'offre cette partie de la Belgique, traversée par la Meuse. Les projets de façade devront en conséquence s'inspirer du style mosan si caractéristique à cette région. Les matériaux utilisés devront autant que possible être ceux existants sur place, les matériaux de grand luxe devant être soigneusement évités, la valeur des constructions ne pouvant pas excéder les sommes habituellement attribuées aux habitations occupées par la bourgeoisie.

Les projets ne pouvant être élaborés pour un terrain déterminé, il s'ensuit que le concours ne constitue qu'une réunion de documents affectés à l'usage des buts que poursuit la société sans être pour cela des plans destinés à l'exécution.

II. Le jury sera composé comme suit :

C O N C O U R S

Président d'honneur : M. Léon Hubert, président du conseil du « Crédit Général Hypothécaire ».

Président : M. Paul Saintenoy, architecte, membre de la Société royale des monuments, à Bruxelles.

Membres : MM. Lucien Kaisin, administrateur-directeur du « Crédit Général Hypothécaire »; Paul Bonduel, architecte, président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique; Pierre Louwers de Cerf, architecte provincial à Namur, membre correspondant de la Société royale des monuments; L. Pepermans, architecte, président du Groupement des architectes des Ecoles Saint-Luc, à Bruxelles; Paul Comblen, architecte à Liège.

Secrétaire : M. Frans Hemelsoet, architecte à Bruxelles.

Une somme de 15,000 francs est mise à la disposition du jury pour être répartie comme suit :

- a) Une prime de 5,000 francs;
- b) Trois primes de 2,000 francs;
- c) Quatre primes de 1,000 francs.

Il sera délivré en outre une médaille d'honneur et un diplôme aux projets primés et aux projets non primés mais reconnus très satisfaisants par le jury.

Toutes ces primes peuvent être réparties proportionnellement entre deux ou trois concurrents si les trois types choisis ne sont pas l'œuvre du même auteur.

Les primes seront payées dans les quinze jours qui suivront la décision du jury.

III. Les projets primés resteront la propriété absolue de la Société.

Toutefois les auteurs des projets de façades conserveront tous les droits qui leur sont assurés par la loi sur les droits d'auteurs pour autant qu'ils aient fournis contre récépissés de la Société, en-dehors le mois qui suivra la décision du jury, toutes les épures et profils nécessaires à l'exécution des façades.

Dans ce cas, si un projet primé doit être exécuté dans la suite par un autre architecte, l'auteur sera autorisé d'apposer son nom sur la façade et à la faire exécuter sur ses profils et épures dont il fournira une copie à l'architecte dirigeant qui ne pourra en aucun cas les modifier, ce dernier restant seul responsable vis-à-vis de l'auteur de toute infraction à ce sujet.

A partir de la seconde exécution de ce projet et pour toute exécution qui suivra celle-ci, l'auteur touchera outre la prime déjà reçue, une indemnité de 500 francs pour les frais de modifications éven-

tuelles aux façades primées, épures et profils qui choisis par un client de la Société, il sera alloué à l'architecte auteur, pour chaque reproduction, une indemnité de 250 francs. L'auteur conservera les mêmes droits en ce qui concerne les droits d'auteurs pour autant qu'il fournisse également contre récépissés de la Société dans la quinzaine qui suivra la demande qui lui en sera faite par lettre recommandée les épures et profils nécessaires à l'exécution de son projet.

Toutefois, la Société déclare formellement dégagé vis-à-vis de tous les concurrents toutes responsabilités au sujet des reproductions des plans exposés. Les auteurs des plans primés ou non étant parfaitement d'accord avec la Société du « Crédit Général Hypothécaire » qu'en toute circonstance les concurrents, auteurs des projets reproduits, devront s'en prendre directement aux propriétaires ou aux architectes exécuteurs des façades sans que dans aucun cas la Banque puisse être inquiétée ou rendue responsable. Ceci est une des clauses formelle du concours.

IV. Les plans devront être déposés contre récépissés au Siège social de la Banque, 38, boulevard Bischoffsheim, à l'adresse du secrétaire du jury, M. l'architecte Frans Hemelsoet, au plus tard le 19 février 1920.

Ils porteront un signe ou une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant le nom et l'adresse du concurrent.

Tous les plans primés ou non, choisis par la Société, pourront être exposés par les soins de celle-ci, soit à Namur, à Dinant, ou dans toutes autres localités à son choix et ce jusque fin 1921, date à laquelle les concurrents des projets non primés pourront les faire reprendre au siège de la Banque, à Bruxelles.

Les plans exposés porteront tous le nom de leur auteur, sauf avis contraire de l'auteur.

Les concurrents devront produire : Pour chacun des trois types de la série un plan de façade avec dessin perspectif de celle-ci et un plan de la distribution intérieure des sous-sols, rez-de-chaussée et étage. Ils fourniront en outre en annexe, sur feuille libre, une coupe transversale, le tout en géométral et à l'échelle de 0.02 m. pour 1 mètre.

Les plans seront cotés et teintés et la construction sera suffisamment indiquée pour que le jury puisse apprécier la compétence de l'auteur et se rendre exactement compte des matériaux qu'il compte employer dans l'exécution des façades.

Tous les dessins des façades et les plans intérieurs devront être montés sur des châssis dont

seraient nécessaires d'y apporter par suite des dimensions des emplacements ou des désirs des propriétaires.

Pour les projets non primés qui pourraient être l'épaisseur sera de 0.01 1/2, la largeur et la hauteur de 0.60 × 0.60.

Il est loisible aux concurrents de ne présenter qu'un seul projet pour l'un des types.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés au secrétaire du jury, M. l'architecte Frans Hemelsoet, au siège de la Banque du « Crédit Général Hypothécaire », 38, boulevard Bischoffsheim, à Bruxelles.

Bruxelles, le 20 décembre 1919.

Concours de Façades pour les Provinces de Liège, Namur, Luxembourg

Règlement du concours. — Art. 1. — Il est ouvert un concours de façades pour les maisons à édifier dans les communes adoptées des provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

Le concours portera sur 10 catégories de constructions :

- 1° Maison d'habitation d'un ouvrier, d'un petit propriétaire ou d'un petit employé;
- 2° Maison d'habitation d'un bourgeois (rentier ou profession libérale);
- 3° Maison de commerce de peu d'importance (petite boutique);
- 4° Maison de commerce d'une certaine importance;
- 5° Maison de campagne, très modeste;
- 6° Maison de campagne, assez importante;
- 7° Petite ferme;
- 8° Grosse ferme;
- 9° Maison communale;
- 10° Ecole.

N. B. — Pour les 4 premières catégories, les maisons de coin sont considérées comme particulièrement intéressantes.

Toutes les façades jugées dignes d'être édifiées seront primées.

En outre, le jury classera les façades primées dans chacune des catégories.

Art. 2. — Le jury tiendra compte de la valeur et du caractère de la construction, relativement à la catégorie à laquelle elle appartient.

Chaque façade devra être l'expression et sera accompagnée d'un plan croquis logique, confortable et inhérent à sa catégorie.

Les concurrents se pénétreront de cette pensée que les façades projetées doivent prendre place dans un cadre de constructions ayant son originalité et ses caractères propres, et s'harmoniser avec celle-ci. On peut citer à titre exemplatif les genres

suivants : Dinant, et les localités dévastées de la province de Namur. — Battice, Herve, Visé. — Le Sud du Luxembourg : Ethe, Tintigny, etc., etc.

La préférence ira aux œuvres inspirées des styles régionaux et utilisant les matériaux du pays, ainsi qu'aux projets traités avec économie, et tenant compte de la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre.

Art. 3. — Le jury disposera d'une prime de 10,000 francs, d'une autre de 5,000, de 4 de 2,500 et de 25 de 1,000 francs qu'il répartira et éventuellement subsidiera selon les mérites des œuvres présentées. Ces primes pourront être accordées intégralement à l'auteur de plusieurs projets primés.

Art. 4. — Le jury pourra décerner, en outre, des diplômes de médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, suivant la valeur des projets.

Art. 5. — Le jury statuera souverainement.

Art. 6. — Le jury sera composé comme suit :

Le Haut Commissaire Royal ou son délégué;

Un membre de la Commission royale des Monuments;

Un délégué de la Fédération des sociétés d'architecture de Belgique;

Un délégué de l'Union des Villes et Communes belges;

Un délégué de la Commission pour l'embellissement de la vie rurale;

L'architecte directeur du Service des constructions du Haut Commissariat;

Un artiste désigné par les concurrents.

Le secrétariat du jury sera tenu par un fonctionnaire désigné par le Haut Commissaire.

Art. 7. — Les envois seront anonymes, chaque projet sera marqué d'un signe reproduit sur deux enveloppes fermées; une, contenant le nom et l'adresse du concurrent; l'autre, le nom du membre du jury désigné par le concurrent.

C O N C O U R S

Les envois seront remis au bureau du Haut Commissariat à Liège, avenue de l'Exposition, 35, au plus tard le 31 janvier 1920, avant midi.

Il est désirable que les dessins soient sur châssis.

Art. 8. — Un artiste pourra présenter plusieurs projets et concourir dans plusieurs catégories.

Les dessins des façades primées resteront la propriété du Haut Commissariat.

Art. 9. — Les façades seront bien dessinées à l'échelle de 0 m. 02 par mètre, et accompagnées éventuellement de coupes, profils et détails à l'échelle de 0 m. 05 par mètre. Les indications nécessaires seront aussi données sur la nature des matériaux employés.

Art. 10. — Le jury est tenu de dresser un rapport, où il donnera son avis sur chacun des projets présentés.

Après le jugement, tous les projets envoyés seront exposés publiquement pendant 15 jours. Cette exposition du concours aura lieu aux dates et aux endroits qui seront ultérieurement déterminés.

A partir du 20 février, les projets non primés pourront être retirés contre reçu, au local de leur exposition, jusqu'au 1^{er} mars 1920.

Art. 11. — Les propriétaires sinistrés seront vivement engagés à construire les façades primées.

Pour chacune de ces façades exécutées et après avis du jury, une prime d'encouragement pourra éventuellement être allouée au propriétaire de l'immeuble, si le Gouvernement en décide ainsi.

L'architecte, auteur de la façade exécutée, aura la direction artistique de cette façade et recevra une indemnité égale à 20 p. c. de la prime donnée au propriétaire.

Pour certaines façades spéciales de constructions très en vue et dont l'exécution serait coûteuse, M. le Haut Commissaire pourra, éventuellement, sur avis du jury, accorder une indemnité plus élevée, en raison de la valeur artistique de l'œuvre.

Note. — Il est rappelé que les concurrents conservent la propriété artistique de leurs œuvres. En conséquence, les propriétaires qui voudraient construire des façades inspirées d'une de celles primées pour être adaptées à des plans spéciaux ou à d'autres proportions, seront vivement engagés à s'adresser à l'auteur de la façade qui aura leurs préférences. Pour celles-là, aussi, sur avis du jury, des primes d'encouragement pourront éventuellement et avec l'assentiment des pouvoirs publics, être données, et dans ce cas l'auteur des plans aura à re-

cevoir du propriétaire, les honoraires prévus par le tarif de la Société des architectes.

Liège, le 4 novembre 1919.

Le Haut Commissaire Royal,

Baron Delvaux de Fenffe.

Approuvé à Bruxelles, le 6 novembre 1919.

Le Ministre de l'Intérieur,

(s.) Baron de Broqueville.

COMMUNES ADOPTEES

Province de Liège : Barchon. — Battice. — Berneau. — Bonnelles. — Fléron. — Francorchamps. — Hermée. — Herve. — Julémont. — Louveigné. — Moulant. — Olne. — Seilles.

Province de Namur : Dinant. — Hastière-par-delà. — Houx. — Onhaye. — Oret. — Home-denue. — Sorinnes. — Surice.

Province de Luxembourg : Herbeumont. — Ethe. — Izel. — Maissin. — Musson. — Porcheresse. — Rossignol. — Tintigny.

Échos

MONUMENT COMMEMORATIF D'ANDENNE.

— La maquette retenue pour exécution est l'œuvre de MM. Louis Mascée, sculpteur, et James Allard, architecte. Ont été classées les œuvres de MM. Bouhon, Jourdain, Coppée, arch., Wolfers, Garant, arch.

MONUMENT COMMEMORATIF DE ZEEBRUGGE. — Le Comité de l'Union anglo-belge, promoteur du Concours pour l'érection d'un monument à Zeebrugge, réuni à Londres le 15 décembre a adopté le classement voté à l'unanimité par le jury et a décerné les prix de la manière suivante :

1^{er} prix, projet présenté par MM. Arthur Dupon, statuaire, Anvers; Jos. Smolderen, architecte, Borgerhout-Anvers.

2^e prix, projet présenté par MM. Thos. S. Tait, A. R. I. B. A., architecte, Londres; N. Reid Dick, sculpteur, Londres.

3^e prix, projet présenté par MM. B. Clemens, sculpteur, Londres; Frazer Tomlins, architecte, Londres.

4^e prix, projet présenté par MM. Valentin Vaerwyck, architecte, Gand; Henry Vaerwyck-Suys, architecte, Mont-St-Amand-Gand; Oscar Sinia, sculpteur, Gand.

Une exposition de tous les projets présentés par des architectes belges et des deux projets anglais classés second et troisième aura lieu au Palais d'Egmont, du 4 au 12 janvier.

Le Concours de « La Cité »,

Dessins et relevés photographiques

En parcourant la Flandre, un de nos collaborateurs a été peiné de voir que la plupart des petits monuments votifs qui jalonnaient autrefois les routes de ce pays si profondément mystique avaient disparu ou étaient en ruines. La piété des gens du pays les relèvera peut-être. Mais quelles horreurs substituera-t-on, de la sorte, à ces monuments, très modestes sans doute, mais d'une poésie si intense? Ce sera une perte sensible pour le folklore et l'art régional.

Notre collaborateur voudrait fixer le souvenir de ces petites constructions et attirer l'attention des foules distraites par des œuvres plus vastes sur leur harmonie et leur mérite architectural.

Il nous demande de le documenter en faisant appel à tous ceux qui posséderaient des photographies ou pourraient faire des relevés de petites chapelles encore existantes et qui présentent un réel intérêt artistique. Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'ouvrir dans ce but un concours entre nos lecteurs.

CONDITIONS GENERALES

1. Le concours est accessible à tous les lecteurs de « La Cité ». Il comporte deux catégories.
2. Les envois seront anonymes. Ils porteront une devise ou marque distinctive reproduite sur une enveloppe cachetée, jointe à l'envoi et renfermant :
 - a) Les noms et adresse du concurrent;
 - b) Deux bons de concours à détacher de la Revue « La Cité ».
3. Les envois seront adressés à l'« Administration de la Revue « La Cité », 10, place Loix, Saint-Gilles (Bruxelles).
4. Les documents non primés pourront être retirés au bureau du journal aux jours et heures qui seront indiqués dans « La Cité ». Ils seront renvoyés à ceux qui en feront la demande par écrit — en indiquant leur adresse et en joignant la somme nécessaire à l'envoi — dans le mois suivant la publication des résultats du concours. Passé ce délai, l'Administration de la Revue décline toute responsabilité au sujet des documents envoyés.
5. Par le fait de la remise de son projet, tout concurrent déclare :

- a) Que le projet constitue une œuvre originale dont il est l'auteur;
- b) Qu'il se soumet à toutes les conditions du programme et aux décisions du jury.

6. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder les primes ou de modifier leur importance, si les conditions du concours n'avaient pas été observées, ou s'il estimait que les envois ne présentent pas un intérêt suffisant.

7. Les projets primés deviennent la propriété pleine et entière du propriétaire de « La Cité ».

8. Il sera répondu dans « La Cité » à toute demande d'explication, au sujet du présent concours.

CONDITIONS SPECIALES

1. Les envois devront être remis avant le 30 avril 1920 (délai prolongé).
2. Les primes à décerner sont d'un import de 300 francs :

Soit pour la catégorie A (photographies) :

Une première prime de 75 francs;

Une deuxième prime de 50 francs,

Une troisième prime de 25 francs.
3. Le jury chargé du classement sera composé de MM. F. Bodson, R. Moenaert, L. van der Swaelmen, Raph. Verwilghen.
4. L'Administration de « La Cité » se réserve le droit d'acquérir la propriété de tout envoi, non primé, moyennant une indemnité de 15 francs.

PROGRAMME

Les documents demandés doivent figurer un monument votif tel que petite chapelle, calvaire, croix, etc., situé ou ayant existé en Belgique et présentant un intérêt artistique. Une note adjointe devra indiquer l'emplacement précis du petit monument figuré.

Catégorie A. — Photographie. — L'épreuve envoyée doit être obtenue par contact direct. Elle sera envoyée, à plat, non montée ou collée sur un carton ne dépassant pas de plus de 3 centimètres les bords de la photographie.

Catégorie B. — Relevé graphique. — Ce relevé pourra consister en dessin perspectif ou géométral ou en tout autre document graphique, au choix du concurrent.

Tous les dessins seront faits à l'encre de Chine, sans teintes plates ni lavées, et se prêter à la reproduction au trait.

Ces dessins ne pourront pas dépasser le format d'une feuille demi grand aigle. Ils ne pourront être ni encadrés, ni montés sur châssis.

La date de clôture du concours est reportée au 30 avril 1920.

SOCIETE ANONYME
« BOIS, CIMENT, MATERIAUX »



Anc^{re} firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursales :

1° St-GILLES, 20, rue Théodore-Verhaegen
• ETTERBEEK, 20, rue du Gén.-Leman

Téléphones { Maison principale : Br. 3364
Succursale : Br. 8115

Bois de chêne de toutes provenances
Bois du Nord et d'Amérique
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell

Fr. Schauvliege

Entrepreneur de Travaux publics et privés

MAISON FONDÉE EN 1884



Spécialité de charpentes en bois
à longue portée sans soutien au
milieu jusqu'à 30 m. de largeur

MAISONS DÉMONTABLES

Récompenses à diverses expositions

43, rue Desmet à GAND

Constructions en bois et en acier

— de tous genres —

✻ **Maisons démontables** ✻

Jos. BOEL & Zonen
à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise
Téléphone Tamise 10

Bois - Scierie à vapeur



MAURICE WILFORD

TAMISE (Waes)



Debit sur commande

Construction de maisons démontables en bois

Livraison rapide

A. V. G.



Fabrique
belge de

Carton bitumé l'

POL MADOU

279, boul. de l'Industrie, GAND

Entreprises de Toitures-Terrasses

Références de premier ordre



Imp. H. KEMPS-BOYER, rue Koyanovskâ, 51-53, Moscou.